

"Consultation portant sur 81-407"

St-Jean-sur-Richelieu, le 22 mai 2013

Présenté à l'Autorité des marchés financiers

Monsieur, Madame,

Je suis planificateur financier, représentant en épargne collective et conseiller en sécurité financière. Je suis rattaché à MICA Capital Inc.

Le document de discussion et de consultation 81-407 portant sur les frais des organismes de placement collectif m'amène à faire les trois commentaires suivant.

1- L'AMF devrait s'en réjouir ,mais plutôt, elle s'inquiète de voir la part grandissante des honoraires de suivi dans la rémunération globale des conseillers.

Il y a déjà plusieurs années de cela, pour une meilleure gestion du risque, j'ai délaissé les placements avec frais de sortie, "DSC".

Il n'y a pas d'investissement sans risque. On n'a pas de contrôle sur l'évolution des marchés, mais en éliminant ou minimisant les frais de sorti, on élimine une part du risque.

Même si le placement est supposé être sur du long terme, les aléas de la vie imposent des changements de stratégie, d'objectifs ou encore l'encaissement pure et simple de ses épargnes pour régler les urgences.

Si en plus, les événements se produisent lors d'une correction importante des marchés il est encore plus pénible de voir des frais de sorti substantiels venir gruger les montants disponibles.

Pour un conseiller, le passage d'une rémunération basée principalement sur les commissions initiales en DSC, à une formule *sans frais d'entrée et sans frais de sorti* n'est pas facile à vivre. Elle passe essentiellement par une baisse substantielle des revenus. Oui, les honoraires de suivi sont plus élevés mais ça prend plusieurs années avant de compenser l'absence de commission initiale, et à condition bien entendu que le placement soit maintenu à long terme.

Mais, je l'ai fait et j'apprends avec satisfaction que nombre de mes confrères ont modifié leur modèle d'affaire dans le même sens.

Vous comprendrez alors mon étonnement quand j'entends **qu'au lieu de s'en réjouir, l'AMF s'inquiète de voir la part grandissante des honoraires de suivi dans la rémunération globale des conseillers.**

2- Veut-on avantager les gros investisseurs au détriment des petits investisseurs?

On laisse entendre que l'investisseur serait mieux servi si son conseiller travaillait à honoraire. Le petit investisseur demande autant d'attention que le gros investisseur et parfois davantage.

Avant de faire une recommandation il faut connaître le client, identifier ses objectifs, les moyens qu'il utilise pour les réaliser, parfaire ou corriger ses connaissances en fiscalité, en placement, lui faire les recommandations appropriées. Faire le suivi, la mise à jour et sommes toutes, compléter la même multitude de formulaires.

À honoraire, **combien devrais-je facturer à celui qui n'a qu'un petit montant à investir?** Ça représentera quel pourcentage de son placement?

Ou, devrais-je faire comme certains le recommande, établir un investissement minimum de 50 000\$ ou 100 000\$?

Monsieur Jarislowsky, de Jarislowsky Fraser, s'insurgeait sur les frais chargés par les OPC alors que lui ne facturait que 0.5%. À la question du journaliste, il répondait que le **placement minimum** était de **2,000,000\$**. **Est-ce là modèle d'affaire que l'AMF veut promouvoir?**

3- Mieux informer le client.

On ne cesse d'ajouter de la documentation et de la paperasse pour soit disant, mieux informer le client.

Les formulaires épaississent sans cesse. Le jargon devient de plus en plus technique, de plus en plus juridique, de plus en plus difficile à comprendre. Il ne faut pas risquer d'omettre de transmettre une information alors on en ajoute, et on en ajoute, et on en ajoute encore. **Il y en a tellement que le client s'y perd complètement.** Et on veut en ajouter davantage!

Conclusion :

Nombre d'études, et le rapport CIRANO pour ne nommer que celui-là, témoignent de l'apport positif du conseiller auprès de l'investisseur.

Permettez-moi d'utiliser une expression anglaise : "*If it is not broken, don't fix it!*", en français, "*si ce n'est pas brisé, ne le réparez pas!*"

S'il y a des abus, intervenez là où c'est requis, et laissez l'industrie respirer là où ça va bien.

Soyez assuré que nous demeurons à votre entière disponibilité pour toute demande de complément d'information.

Serge Rousseau pl.fin

[REDACTED]

St-Jean-sur-Richelieu, Qc

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]